



# DJS



Mars 2017

## Déclaration liminaire CT de la DJS du 14 mars 2017

La **CFDT** se félicite d'avoir été entendue par la Direction. En effet, prochainement une école de la DJS verra le jour. Tous les corps de métiers sont concernés, filière technique, sportive, administrative et encadrement.

La **CFDT** est en attente d'une date pour la mise en fonction de cette école. La **CFDT** espère obtenir une réponse dès aujourd'hui.

Ainsi, les agents nouvellement recrutés, tout comme les CUI et les CAE bénéficieront d'une formation obligatoire avant leur prise de fonction. Ils acquerront ainsi, les connaissances nécessaires pour travailler sereinement en toute sécurité et avec une meilleure efficacité. Il serait judicieux qu'à la fin de cette formation, les agents reçoivent obligatoirement leur dotation vestimentaire et leur EPI pour ceux que cela concerne.

De plus, la DJS doit absolument inscrire chaque agent dans un cursus de formation tout au long du parcours professionnel.

Cette école devrait être aussi une passerelle pour les agents venant d'autres directions.

La **CFDT** sera très vigilante sur le contenu des formations dispensées et la manière de transmettre les connaissances, quel que soit leur corps de métier.

Des agents bien formés, c'est une prise de poste plus efficace et plus rapide, c'est aussi un travail plus efficace et surtout plus de sécurisé.



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE  
L'EFFICACITE**